

L'habitation—Loi

voudrais pas que cette caisse finisse par servir aux fins du gouvernement. Le gouvernement paierait 4 p. 100 d'intérêt comme dans le cas du Régime de pensions du Canada.

● (1520)

On peut se demander, monsieur le Président, comment le gouvernement protégera le petit investisseur si l'émetteur des titres garantis par une hypothèque fait faillite ou se trouve dans de graves difficultés financières. Le montant mensuel de capital et d'intérêts sera-t-il versé de façon continue ou le gouvernement se gardera-t-il la possibilité de verser une somme globale? Je peux voir ce que cela aurait d'avantageux pour le gouvernement ou pour les administrateurs de ce que l'on pourrait appeler la caisse d'assurance, si c'est bien là la façon dont le gouvernement veut administrer ce programme. Encore là, il faudrait savoir ce qu'en pensent ceux qui souhaitent comparaître devant le comité.

La troisième question abordée dans le projet de loi est l'amélioration du programme de logements pour les localités rurales et les autochtones. Je voudrais résumer les dispositions prises à cet égard. En premier lieu, les fonds disponibles sont majorés. J'ignore s'il en est question dans le projet de loi, mais le ministre le mentionnait assurément dans le communiqué qui annonçait le projet. Deuxièmement, une contribution provinciale n'est plus exigée ce qui peut présenter des avantages aussi bien que des inconvénients. Enfin, une initiative permet de subventionner les coûts des services publics et du chauffage dans les régions septentrionales éloignées.

Revenons-en un instant aux modifications du programme de logements pour les localités rurales et les autochtones envisagées dans le projet de loi C-37. Je ne prétends pas être bien renseigné sur la situation dans les provinces. Je me contenterai donc de parler de mon expérience pratique dans les Territoires du Nord-Ouest. A mon avis, c'est le niveau le plus bas de gouvernement qui est le mieux placé pour dispenser les services, que ce soit en matière de santé, d'enseignement, par exemple ou, dans ce cas-ci, d'habitation. C'est celui qui est le plus sensible aux conditions et aux besoins locaux. Nous nous rendons compte en général que l'administration territoriale offre de meilleurs services d'habitation que le gouvernement fédéral. Dans les Territoires, on procède par l'intermédiaire d'un organisme public appelé la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

En dépit de certaines difficultés passées, cet organisme fait du bon travail dans l'ensemble. D'ailleurs, les membres de l'Assemblée législative le surveillent constamment et je pense qu'une nouvelle étude est en cours. Cela manifeste l'intérêt que les législateurs portent aux questions de l'habitation et aux programmes, qui, d'une façon générale, sont appliqués avec efficacité.

Si le gouvernement fédéral veut lancer des programmes d'habitation de cette nature, il devrait procéder par un financement global au lieu de maintenir le système actuel. Je sais que cela n'est pas facile à accepter surtout par les ministériels, parce que cela ne donne aucun avantage politique. Or, ils y tiennent beaucoup. Si le gouvernement fédéral se contente de transférer des fonds à une administration territoriale ou provinciale, la chose peut passer presque inaperçue, contrairement

à ce qui se passe quand on traite directement avec les particuliers.

Quant au logement dans les régions rurales éloignées, je pense qu'il faudrait mettre l'accent non pas sur le logement lui-même, mais sur les services publics tels l'eau potable, le réseau d'égout et les routes goudronnées. Dans le sud du Canada, tout cela est généralement acquis, mais dans ma région, beaucoup de maisons n'ont pas l'eau courante ni le tout-à-l'égout.

Dans son exposé inaugurant le débat ce matin, le ministre des Travaux publics (M. LeBlanc) a dit qu'il faut améliorer l'hygiène publique en améliorant les normes d'habitation. Une façon de le faire, c'est de fournir de bons réseaux d'égout et de distribution d'eau. Même la maison la plus luxueuse est source de problèmes si elle n'est pas raccordée à un réseau d'égout convenable. Par conséquent, le gouvernement jouerait peut-être un rôle plus utile en cette matière en contribuant au financement de ces services municipaux qui peuvent être très coûteux, particulièrement dans le Nord, dans les zones de pergélisol. Dans cette région, il en coûte huit ou dix fois plus que dans le Sud pour enfouir chaque kilomètre de canalisation d'égout. On ferait peut-être mieux de dépenser les deniers publics dans ce secteur au lieu d'essayer d'aider chaque citoyen en particulier.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, toujours sous la surveillance du gouvernement des Territoires, le SSHAG, appelé généralement projets de construction de logements SSHAG, a été une assez bonne réussite. Le député des Territoires qui m'a précédé, un monsieur qui s'appelle Wally Firth, préconisait ce genre de programme depuis un certain temps. Un des rares sujets qu'il abordait à la Chambre, c'est celui de la construction de maisons avec des matériaux locaux et de la main-d'œuvre locale. A la suite de ses interventions et de celles de bien d'autres personnes, ce programme a vu le jour et il a été une assez belle réussite. Il s'agit d'obtenir une subvention de \$15,000 à \$20,000 et de construire une maison avec des matériaux locaux comme des rondins, et de faire le travail soi-même. Voilà de quoi il s'agit en théorie. En pratique, il arrive parfois que les sommes consacrées par le gouvernement à cette fin dépassent la limite prévue.

Voilà quelques-uns des commentaires que je voulais faire. Il y a bien d'autres choses à dire mais nous n'avons pas le temps; je vous ferai part de mes autres observations plus tard, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Guilbault): Une période de dix minutes est consacrée aux questions ou aux commentaires relatifs aux observations du député. Y a-t-il des questions? Nous reprenons le débat.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député pour nous avoir donné l'occasion de discuter du logement en général dans le cadre de l'étude de ce projet de loi. Ce secteur est vital. J'irai jusqu'à dire que la plupart des Canadiens caressent l'espoir de posséder un jour leur propre maison. Or, vu la conjoncture économique de ces dernières années, beaucoup en sont venus à la conclusion qu'ils ne pourront jamais réaliser leur rêve; ils veulent donc obtenir une sécurité par un autre moyen, soit la location d'une maison.